



AVIS AUX ETUDIANTS DE LICENCE

Le Doyen par intérim de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales-Agdal porte à la connaissance des étudiants de licence (toutes les filières) qu'ils doivent impérativement **consulter les listes affichées** (dans les locaux de la faculté et sur le site) et **vérifier attentivement toutes les données** les concernant.

En cas de réclamation, ils doivent s'adresser au service des affaires estudiantines (bureau 27) en vue d'apporter les modifications nécessaires, et ce **au plus tard le 10 décembre 2018.**

